

# LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 17 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le LUNDI 17 JUILLET, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

**PRESENTS** : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCEL – Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU – Nicolas GAUBERT

**EXCUSES** : Jean-François RAIMBAULT pouvoir donné à Lilian BEGUE  
Patrick BEAUPERE pouvoir donné à Yannick BRUNEAU  
Pierrette LEHAY pouvoir donné à François BERROU  
Noémie GIGNER pouvoir donné à Caroline BEAUDUCEL

**Secrétaire** : Michèle DUCHEMIN

### 1- ECLAIRAGE PUBLIC LED – DEVIS TE53

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil a accepté les devis fournis par Territoire Energie Mayenne, concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public. Le passage en LED pour les points lumineux qui ne le sont pas encore, hors éclairage solaire est prévu. L'ensemble des travaux représente un montant prévisionnel de 105 590€, financés par une participation de TE53 de 31 150€, une subvention « Fonds vert » d'un montant de 33 683,68 €, soit un reste à charge pour la commune de 40 756,32 €.

### 2- LAVAL AGGLOMERATION - GROUPEMENT DE COMMANDE TELEPHONIE FIXE ET INTERNET

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté que la commune adhère au groupement de commande concernant l'offre « téléphonie fixe et abonnements internet », proposé par Laval Agglomération via la centrale d'achat du RESAH.

### 3- LAVAL AGGLOMERATION - GROUPEMENT DE COMMANDE FOURNITURES DE BUREAU

Le dossier est en attente d'éléments complémentaires et sera revu au conseil municipal de Septembre.

### 4- COMPTE-RENDU COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

#### 4-1 : Application du dispositif « Cantine à 1€ »

Après débat et avec 14 POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal valide l'application par la commune de la tarification sociale, dans le cadre du dispositif « Cantine à 1 € » proposé par l'Etat, et autorise M. le Maire à prendre toute décision nécessaire au suivi de ce dossier. Ce dispositif prévoit une aide de l'Etat de 3€ par repas, pour les familles éligibles (ayant un Quotient Familial  $\leq$  1000 €), cette aide étant versée directement à la commune et venant en déduction des prix du repas à 4€.

#### 4-2 : Tarifs du Restaurant Scolaire – Année 2023-2024

Après débat et avec 14 POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal valide les tarifs du service « Restaurant scolaire » ci-dessous applicables au 4 Septembre 2023. La hausse du tarif s'explique par l'augmentation des coûts de fonctionnement (alimentation, énergie) qui augmente le coût de production du repas (2022 : 8,50 € et 2019 : 6,82€).

		Rentrée Septembre 2023		
Restaurant scolaire (périodes scolaires)	Enfants	QF $\leq$ 800	0,90 €	Déduction faite de l'aide de l'Etat de 3€ par repas
		800 < QF $\leq$ 1000	1,00 €	
		QF > 1000	4,00 €	
	Stagiaires, apprentis, agents Restauration, Ritournelle	4,00 €		
	Enseignants, autres agents	7,00 €		
<b>Pénalités</b>			<b>4,00 €</b>	
<b>En cas de non-respect des règles d'inscriptions (absence injustifiée, désinscription hors délai ou présence sans inscription) : une pénalité pourra être appliquée.</b>				

#### 4-3 : Tarifs des services Périscolaires – Année 2023-2024

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE les tarifs des services extrascolaires ci-dessous applicables au 4 Septembre 2023.

Périscolaire		
	Rentrée Septembre 2023	
	Non imposable	Imposable
Périscolaire matin 7h/9h	1,70 €	1,80 €
Périscolaire soir - 17h/19h : L.Ma.J.V et 17h/18h30 : Mer	1,27 €	1,37 €
NAP 16h/17h	0,60 €	0,65 €
Mercredi après-midi 13h30/15h30	0,90 €	1,00 €
Mercredi après-midi 15h30/17h	0,90 €	1,00 €
Sport découverte / Sport Loisirs - L. Ma. J. V.	0,90 €	1,00 €
<b>En cas de non-respect des règles d'inscriptions (absence injustifiée, désinscription hors délai ou présence sans inscription) : une pénalité, du montant du service, pourra être appliquée.</b>		

Croq'Loisirs, Jeunesse et Passerelle		
	Rentrée Septembre 2023	
	Non imposable	Imposable
Repas (acheté auprès de la maison d'accueil)	Sans distinction	4,00 €
ALSH 4-11 ans	Activité Matin	3,75 €
ALSH 11-17 ans	Activité Après-midi	3,75 €
Passerelle	Périsco matin	1,70 €
COMMUNE	Périsco soir	1,70 €
ALSH 4-11 ans	Activité Matin	5,75 €
ALSH 11-17 ans	Activité Après-midi	5,75 €
Passerelle	Périsco matin	1,70 €
HORS COMMUNE	Périsco soir	1,70 €
<b>En cas de non-respect des règles d'inscriptions (absence injustifiée, désinscription hors délai ou présence sans inscription) : une pénalité, du montant du service, pourra être appliquée.</b>		
Activités ponctuelles (non imposable)	Prix de l'activité	
Activités ponctuelles (imposable)	Prix de l'activité + 3%	

#### 5- SUBVENTION MEDUANE HABITAT

Méduane Habitat a sollicité une subvention d'équilibre de 100 000€ dans le cadre du projet de construction de 7 logements sociaux au lotissement de la Beulotière. Cette subvention sera versée en deux temps : la moitié à la fin des travaux et le solde au plus tard un an après la fin des travaux.

Après débat et avec 1 ABSTENTION, 3 CONTRE et 13 POUR, le Conseil Municipal a approuvé la convention jointe et autorisé le maire à la signer, et à prendre toute décision nécessaire au suivi de ce dossier.

#### 6- COMPTE-RENDU COMMISSION VOIRIE

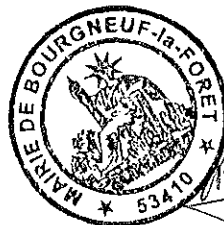
M. BEGUE, Conseiller délégué réalise un compte-rendu de la commission voirie. Il aborde les travaux de broyage ainsi que les travaux de voirie (dans le cadre du groupement de commande).

#### 7- RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT D'UN CONTRAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité renouvellement le CDD de l'agent « adjoint d'animation » selon les conditions de l'année passée.

- **Information** : Retour sur la réunion avec le CAUE concernant la gestion différenciée des espaces verts.
- **Information** : Point sur l'organisation des « Nuits de la Mayenne ».
- **Décisions du Maire – DIA et titres concessions de cimetière 1er semestre 2023** : Dans le cadre de la délégation consentie au Maire, le conseil municipal est informé des titres de concessions de cimetière émis et des DIA reçues en mairie sans application du droit de préemption.
- **Prochains Conseils Municipaux** : Lundi 4 Septembre, Lundi 9 Octobre, Jeudi 16 Novembre, Lundi 11 Décembre

Affiché le 25/07/2023.



Le Maire,  
François BERROU